



Comité de Bridge de l'Orléanais

Siège : 68 Avenue Wilson

41000 BLOIS

Tel : 02.37.31.36.41

Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr

Site internet : <https://comite-orleanais-bridge.fr/>

Secrétariat : 3, rue Pasteur

28120 Illiers Combray

Règlement de la Coupe de l'Orléanais

Saison 2020/2021

La Coupe de l'Orléanais est une compétition par paires organisée par le Comité de l'Orléanais avec handicap dans toutes ses phases pour encourager la participation des joueurs 3^{es} et 4^{es} séries.

La Coupe comporte deux phases :

→ Une phase qualificative au niveau des clubs,

→ Une finale régionale en simultané associant les départements deux à deux.

La Coupe de l'Orléanais ne rentre pas dans le Challenge Michel Papin.

RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX :

Dans chaque département, la Coupe de l'Orléanais a un responsable :

Cher	Élisabeth NOYER	elisabeth.noyer@gmail.com
Eure-et-Loir	Pascale MEBS	fpmebs@sfr.fr
Indre	Georges THULLIER	georges.thullier@orange.fr
Indre-et-Loire	Martine ROBIN	martinerobin@free.fr
Loir-et-Cher	Xavier de BODINAT	xdb41@hotmail.fr
Loiret	Jacques PINAUD	jacques.pinaud@orange.fr

ORGANISATION DE LA PHASE QUALIFICATIVE :

1) Principe :

Tout club peut s'inscrire à la phase qualificative : celle-ci se déroule sur 8 séances choisies parmi les tournois de régularité du club, hors tournois courts, organisés de début octobre à mi-mai, dont quatre si possible en soirée.

2) Inscription des clubs :

Les clubs s'inscrivent courant septembre.

La liste des dates des tournois de qualification doit être communiquée au Directeur des compétitions au moins deux semaines avant le premier tournoi pour affichage dans les clubs et sur le site Internet du Comité.

Le dernier tournoi de qualification ne peut avoir lieu après le 31 mai 2021.

3) Inscription des paires :

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe de l'Orléanais dès lors qu'elle a participé à au moins quatre tournois de qualification dans le même club.

Les deux joueurs doivent être licenciés à la FFB.



Comité de Bridge de l'Orléanais

Siège : 68 Avenue Wilson

41000 BLOIS

Tel : 02.37.31.36.41

Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr

Site internet : <https://comite-orleanais-bridge.fr/>

Secrétariat : 3, rue Pasteur

28120 Illiers Combray

Le premier nom de la paire est celui du capitaine de la paire qui ne peut pas changer une fois les tournois commencés. Tout joueur peut participer dans plusieurs clubs.

Bien que qualificatif à une épreuve de Comité, le tournoi de régularité reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de s'inscrire à la phase qualificative de la Coupe.

4) Établissement d'un classement par club inscrit :

- Après chaque tournoi de qualification, un responsable du club établit un classement avec handicap au moyen du logiciel FFB Club Net avec les paramètres IV Max = 128 et K = 8.
- Les pourcentages obtenus par toutes les paires participantes aux huit tournois de qualification sont compilés dans un fichier Excel fourni par le Comité.
- Les paires n'ayant pas participé à au moins 4 tournois de qualification doivent être retirées.
- Le responsable du club établit pour le club le classement des paires restantes sur la base de la somme des quatre meilleurs résultats.
- Le responsable du club transmet à son responsable départemental le nombre de paires inscrites dans son club (voir suite procédure ci-après).

5) Attribution de points d'expert :

Pour cette phase, les seuls points d'expert attribués sont ceux des tournois de régularité enregistrés par le club sur le site de la FFB.

ORGANISATION DE LA FINALE RÉGIONALE :

1) Modalités :

La date de la Finale Régionale est fixée au 27 juin 2021

La Finale Régionale est une compétition par paires, en simultané, organisée sur trois centres regroupant les qualifiés sur deux départements :

Cher et Indre	Châteauroux
Indre-et-Loire et Loir-et-Cher	Le Bridgeur Blois
Eure et Loir et Loiret	ABO - Saint Pryvé-Saint-Mesmin

3 Séances :

- Séance 1 : 10h00
- Séance 2 : 14h00
- Séance 3 : 16h30



Comité de Bridge de l'Orléanais

Siège : 68 Avenue Wilson

41000 BLOIS

Tel : 02.37.31.36.41

Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr

Site internet : <https://comite-orleanais-bridge.fr/>

Secrétariat : 3, rue Pasteur

28120 Illiers Combray

2) Établissement du nombre de paires qualifiées par club :

Dans chaque centre, 40 paires sont convoquées.

Les responsables départementaux établissent le nombre de qualifiés dans chaque club pour chaque centre à partir des informations fournies par les responsables des clubs à la fin de la phase qualificative :

- Le nombre de paires qualifiées par club est calculé au prorata du nombre de paires inscrites par club et sur les deux départements du centre concerné avec au moins une paire qualifiée dans chaque club participant,
- En cas d'égalité des restes, la dernière place de qualification est donnée au club ayant le plus de paires inscrites.

3) Établissement des listes des paires qualifiées par clubs :

Le responsable départemental communique le nombre de paires qualifiées de chaque club aux responsables des clubs.

Les responsables des clubs établissent une première liste des paires qualifiées de leur club et avisent les joueurs de leur qualification qui doivent l'approuver :

- Si une paire est qualifiée dans deux clubs différents, elle est qualifiée dans le club où le capitaine est licencié,
- Si un joueur appartient à deux paires qualifiées dans le même club, la paire ayant le meilleur score est qualifiée,
- Si un joueur appartient à deux paires qualifiées dans des clubs différents, la paire ayant l'indice le plus élevé est qualifiée.

Les responsables de club établissent la liste définitive en tenant compte de ces éventuels doublons et des forfaits.

Si un club ne parvient pas à pourvoir toutes les places qui lui sont attribuées, les places vacantes sont attribuées par le responsable départemental après consultation des responsables de club.

En dernier ressort les responsables départementaux ont toute latitude pour résoudre toute difficulté non prévue en toute équité.

Les responsables de club inscrivent les paires qualifiées de leur club dans la compétition créée par le Directeur des compétitions sur le site Internet de la FFB avant le 31 mai 2021.

4) Arbitrage :

Les trois centres sont arbitrés par un arbitre de comité rémunéré par le Comité. Les fichiers de données pour les trois séances en simultané sont réalisés par le responsable des arbitres du Comité. Les arbitres ont la responsabilité de la duplication des étuis pour les deux sections de leur centre par une des machines à dupliquer du Comité.



Comité de Bridge de l'Orléanais

Siège : 68 Avenue Wilson

41000 BLOIS

Tel : 02.37.31.36.41

Courriel : comite.bridge.orleanais@orange.fr

Site internet : <https://comite-orleanais-bridge.fr/>

Secrétariat : 3, rue Pasteur

28120 Illiers Combray

5) Établissement d'un classement :

Les résultats de chaque centre sont remontés sur le site de la FFB par les arbitres. Un classement général est établi avec les paramètres IVMax = 128 et K = 8, consultable sur le site du Comité.

6) Attribution des points d'expert :

La Finale Régionale de la Coupe de l'Orléanais est un festival donnant lieu à attribution de points d'expert.

Les points d'expert obtenus par les paires 4ème et 3ème séries sont doublés par le Comité.

7) Récompense :

Un prix sera attribué au 1er de chaque centre. Ces prix seront remis lors de l'Assemblée Générale du Comité.

8) Participation financière à la Finale Régionale :

Il est demandé à chaque joueur une participation financière de 20 € par joueur.

Dix euros par joueur seront reversés aux clubs organisateurs du simultané pour couvrir les frais de salle, de repas et de déplacement de l'arbitre.

Si le club n'est pas en mesure d'organiser les repas, une participation financière de 10 euros sera demandée aux joueurs, et l'organisateur devra contacter les joueurs inscrits pour les prévenir.